



FESTIVAL U13F PITCH

TOUR QUALIFICATIF

SAMEDI 14 DECEMBRE 2019



DÉROULEMENT & REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

- *Rendez - vous des équipes à 9h00 précises.*
- DEBUT DES RENCONTRES à 9h45.
- Fin de la manifestation vers 13h00.
- Chaque équipe doit respecter son lieu d'affectation.
- Chaque équipe aura la possibilité de se déplacer à 12 joueuses maxi (U11F, U12F, U13F + 3U10F)
- ARBITRAGE assuré par un éducateur et un dirigeant (éducateur et dirigeant d'une équipe qui ne joue pas, voir déroulement des rencontres).
- Arbitrage à la touche par les joueuses des clubs ne jouant pas.
- Les remplacements seront volant (type futsal). Ils auront lieu au niveau des bancs de touche en se tapant dans la main.
- Pas de PAUSE-COACHING durant ce rassemblement.

Dès votre arrivée, merci de remettre au responsable du plateau votre feuille de match dûment remplie.

Site à 5 équipes

1 poule de 5 équipes :

- a. Formule championnat dans la poule (matchs aller uniquement)
- b. 4 matchs dans la poule.
- c. Durée des matchs : 1 x 15 min.

Site à 4 équipes

1 poule à 4 équipes

- a. Formule championnat dans la poule (matchs aller uniquement)
- b. 3 matchs dans la poule.
- c. Durée des matchs : 1 x 20 min.

Équipes qualifiées

Les équipes classées à la 1^{ère} place de chaque poule ainsi que les 2 meilleurs 2^{èmes} des 6 poules sont qualifiées pour la finale départementale du Samedi 4 Avril 2020.

ATTRIBUTION DES POINTS & SYSTÈME DE QUALIFICATION

CLASSEMENT selon les RG du District

Pour tous les matchs de poules, l'attribution des points se fera de la façon suivante :

- Match gagné 3 points
- Match nul 1 point
- Match perdu 0 point

En cas d'égalité dans une poule, le classement des équipes ex-æquo est effectué en tenant compte :

- a) du classement aux points de la (ou les) rencontre(s) jouée(s) entre les équipes ex æquo concernées.
- b) de la différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de l'épreuve.
- c) meilleure attaque
- d) 3 tirs au but

Équipes qualifiées

Les équipes classées à la 1^{ère} place de chaque poule sont qualifiées pour la finale départementale ainsi que les 2 meilleurs 2^{èmes}

Désignation des deux meilleures équipes classées à la 2^{ème} place pour départager les équipes classées au même rang dans des poules différentes.

1) Nombre de matchs égal comptabilisés en tenant compte :

- a) du nombre de points obtenus à l'issue des matchs de poule.
- b) en cas d'égalité de points, il est tenu compte de la différence entre les buts marqués et les buts concédés.
- c) en cas de nouvelle égalité, il est tenu compte du plus grand nombre de buts marqués.
- d) en cas de nouvelle égalité à la suite de l'application des mesures ci-dessus, il est tenu compte du club ayant le plus grand nombre total de licenciées joueuses à l'issue de la saison en cours.

2) Nombre différent de matchs comptabilisés, en tenant compte :

- a) du quotient entre le nombre de points et le nombre de matchs comptabilisés.
- b) du quotient entre la différence de buts marqués et concédés et le nombre de matchs comptabilisés.
- c) du quotient entre le nombre de buts marqués et le nombre de matchs comptabilisés.
- d) en cas de nouvelle égalité à la suite de l'application des mesures ci-dessus, il est tenu compte du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve (meilleure attaque).
- e) en cas de nouvelle égalité à la suite de l'application des mesures ci-dessus, il est tenu compte du club ayant le plus grand nombre total de licenciées joueuses à l'issue de la saison en cours.

*Calcul du quotient (3 décimales après la virgule).